



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JUIN 2005

Le 29 juin 2005 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - BOUCARD (arrivée à 20 h 55) - MAZEL - RIDOLCE - GRANDJEAN - Adjointes au Maire

Mmes et MM GAUTIER - DUBOIS - FRANCE - KRUIK - S. JOUVENCEAU - VIALAS - GODARD - GUERRIER - ROBERT - V. BRIFFAUX - NEVEU - V. BESNIER - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur TALON qui a donné pouvoir à Monsieur BESNIER
Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU
Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Madame COIGNET
Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX
Monsieur FOURIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER
Monsieur MARTINEZ

Absente : Madame GAY

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2005

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2005 est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Changement rythme scolaire à compter du 1^{er} septembre 2006

Dans le cadre d'une réflexion engagée par la Municipalité et les parents d'élèves concernant l'aménagement du temps scolaire, une large concertation a été engagée auprès des trois écoles de Bouffémont. Il a été proposé de supprimer l'école le samedi matin et d'accueillir les enfants le mercredi matin.

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2005, le Conseil a été informé des résultats de la consultation réalisée auprès des parents d'élèves.

Avant de faire part de cette demande à l'Inspection Académique, décisionnaire sur ce sujet, le Conseil Municipal est invité à formuler sa position.

Monsieur VIALAS demande quel est le point de vue de Madame FOURIER en qualité de Maire Adjoint à l'enseignement sur cette question, puisque le Conseil Municipal n'a pas eu à débattre du sujet.

Mme FOURIER répond qu'elle a fait part, dans les différents Conseils d'Ecole, de l'orientation de la Municipalité favorable au changement.

La question n'a pas été mise précédemment à l'ordre du jour du conseil municipal pour privilégier les discussions dans les écoles, il convient maintenant d'apporter l'avis du Conseil Municipal avant transmission à l'Inspection Académique pour mise en place rentrée 2006.

M. VIALAS, puis M. ROBERT, précisent que ce sujet est au coeur de la question du rythme de l'enfant;

M. ROBERT se dit sans avis tranché, mais pragmatique. Pour lui choisir l'école le mercredi matin revient à privilégier le confort des parents. C'est en outre une perte de lien social entre parents et école, puisque le samedi matin sert surtout aux parents pour rencontrer les enseignants.

Cependant, il reconnaît que le rythme de l'enfant doit être examiné au regard du rythme de vie de la famille. Si les deux parents travaillent, l'enfant reste en structure collective le mercredi.

Mme COIGNET considère que la relation parent enseignant passe beaucoup par des rendez-vous hors du samedi matin. Cela ne changera pas.

M. MAZEL, pour sa part, s'abstiendra sur le point.

Le Conseil Municipal par 21 voix pour, 1 abstention (M. MAZEL) et 3 voix contre (MM. ROBERT - VIALAS - Mme GUERRIER) accepte la mise en place du changement du rythme scolaire à compter du 1^{er} septembre 2006.

Point n° 3 : Accord de réciprocité pour la scolarisation des enfants des communes extérieures

Monsieur BESNIER rappelle que par délibération du 26 mars 1998, le conseil municipal avait décidé qu'en cas de scolarisation, à Bouffémont, d'enfants extérieurs à la commune, la participation demandée aux communes de résidence, pour l'année scolaire en cours, serait celle proposée par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Par délibération du 30 mars 2000, le conseil municipal a accepté un accord de réciprocité pour la gratuité de la participation due, au titre des frais de scolarité, pour les enfants des communes d'Argenteuil, Attainville et Sarcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, étend cet accord à la Commune de Margency

Point n° 4 : Tarifs des services municipaux

Monsieur BESNIER donne des précisions sur les taux d'augmentation de l'ensemble des tarifs municipaux :

- 1,6% sur l'ensemble des tarifs municipaux correspond au taux fixé par l'INSEE
- 1,9% sur les tarifs réduits et plein par carnet de 10 pour la Navette correspond au taux fixé par le STIF
- 2,9% sur la carte OPTILE annuelle correspond au taux fixé par le STIF

RESTAURANT SCOLAIRE		
TARIF	QUOTIENT	TARIFS 2005/2006
A	QF ≤ 200 €	0,80 €
B	200€ ≤ QF ≤ 260 €	1,19 €
C	260€ ≤ QF ≤ 390 €	1,94 €
D	390€ ≤ QF ≤ 570 €	2,81 €
E	QF ≥ 570 €	3,82 €
EXTERIEUR		5,08€

CENTRES DE LOISIRS		
POUR LES BOUFEMONTOIS		
TARIF	TARIFS 2005/2006 C. L. P.	TARIFS 2005/2006 C. L. M.
A	2,26 €	3,14 €
B	2,80 €	4,01 €
C	3,64 €	5,39 €
D	4,90 €	6,95 €
E	6,11 €	8,24 €

POUR LES EXTERIEURS		
	TARIFS 2005/2006	TARIFS 2005/2006
Activité et goûter	11,64 €	15,82 €
Repas	5,08 €	5,08 €

DROITS INSCRIPTION Serv. Enfance/SMJ/CEL/CTL	
8,17 €	
GARDERIE PERI SCOLAIRE	
Matin <u>ou</u> soir	Matin <u>et</u> soir
1,95	2,78
GARDERIE C. E. L.	
0,99 €	
TRANSPORT MUNICIPAL	
	TARIFS 2005/2006
Tarif à l'unité	0,70 €
Tarif réduit par carnet de 10	3,35 €
Tarif plein par carnet de 10	5,10 €
Carte OPTILE annuelle	46,60 €
C. L. I. S.	
797,67 €	
SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE	
TICKETS A L'UNITÉ	
QUOTIENT	TARIFS 2005/2006
A	0,80 €
B	1,15 €
C	1,30 €
D	1,80 €
E	1,95 €
ABONNEMENT DE 10 TICKETS	
QUOTIENT	TARIFS 2005/2006
A	6,50 €
B	9,10 €
C	10,40 €
D	10,30 €
E	15,60 €

Le Conseil Municipal par 24 voix pour et 1 abstention (Mme GUERRIER) accepte de fixer les tarifs des différents services municipaux applicables au 1^{er} septembre 2005.

Point n° 5 : Organisation d'un séjour multisports par le service municipal de la jeunesse

Monsieur BESNIER informe le Conseil Municipal que le Service Municipal de la Jeunesse organise un mini séjour Multisports à la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent (Oise), du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2005. 10 jeunes participeront à ce séjour, accompagnés de 2 animateurs.

Le budget prévisionnel s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (tente de camping)	320 €	Participation Ville	1 105 €
Alimentation (10 jeunes + 2 animateurs x 5 jours)	500 €	Subventions :	
		* VVV	1 800 €
		* C. A. F.	751 €
Encadrement : 2 animateurs	2 436 €		
Transport (essence) (Minibus + kangoo)	50 €	Participation des familles	550 €
Activités :	385 €		

(catamarans, planche à voile, tir à l'arc, pêche et bateaux pédalier)			
Assurances : 10 jeunes + 2 animateurs	90 €		
Pharmacie	70 €		
Divers : Entretien et réparations de matériel Frais postaux et télécommunications Documentation Autres	355 €		
TOTAL	4 206 €	TOTAL	4 206 €

Le solde à la charge de la commune, soit 1.105 €, est imputé à l'article 6042-422.

Messieurs VIALAS et ROBERT demandent combien de jeunes sont concernés et si les inscriptions sont déjà commencées.

Il est répondu que le séjour est prévu pour 10 jeunes et que les inscriptions commenceront une fois les tarifs votés ; des demandes de jeunes sont déjà enregistrées.

Monsieur ROBERT demande s'il est possible d'estimer la répartition des jeunes par quotient. Elle sera communiquée lors du bilan, mais est estimée en fonction de celle de l'an dernier (qui est communiquée en fin de séance).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe du séjour, approuve le budget prévisionnel ainsi que le tarif correspondant à la participation des familles, selon le tableau détaillé ci-après, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la C.A.F. à hauteur de 68% des dépenses à charge de la commune et à signer le contrat avec les prestataire désignés.

Quotient familial	Tarifs en €
A	35
B	45
C	55
D	65
E	75

Point n° 6 : Intégration de la Commune au SIAEP de la Région de Montsoul

Monsieur MAZEL informe que de récentes études démontrent que la qualité de l'eau et le débit de production du forage de Bouffémont, gérés par la S.F.D.E., se dégradent lentement, malgré les travaux de réhabilitation engagés au début des années 90 et les interventions réalisées en 2003. Le débit de l'eau n'est plus qu'à 28 m³/h au lieu de 90 m³/h.

Par ailleurs, les coûts d'investissement afin d'améliorer la qualité de l'eau par la mise en place d'une usine de traitement seront très élevés.

Aussi est-il envisagé de remailler le réseau de Bouffémont. Dans ce sens, l'intégration de Bouffémont dans le SIAEP semble être l'opportunité la plus intéressante.

L'étude réalisée par le service de distribution de l'eau en précise les conséquences.

- transfert complet compétence eau au SIAEP (suppression du budget annexe).
- Pas de travaux préalables d'aménagement des réseaux.

De plus, ce syndicat qui gère la distribution de l'eau pour les communes avoisinantes, a projeté la création d'un nouvel ensemble comprenant forage et usine de traitement, ceci afin de garantir le volume d'eau à distribuer et en améliorer la qualité.

Il apparaît opportun pour la commune de Bouffémont de s'inscrire dès à présent dans ce projet et d'y participer activement.

Monsieur VIALAS s'interroge, à partir du rapport, sur la différence entre une mesure statique et une mesure dynamique du niveau de la nappe.

Monsieur MAZEL éclaire le Conseil Municipal sur ce point en apportant les explications quant aux différents types de mesure.

Monsieur ROBERT rappelle que la qualité bactériologique de l'eau de la nappe de Bouffémont est exempte de tout nitrate, ce qui n'est pas le cas de celle de Montsourt en terres agricoles.

Monsieur le Maire précise que les traitements de l'eau dans la future usine permettront de garder la même qualité qu'aujourd'hui et que le maillage des réseaux n'aura lieu qu'une fois l'usine construite.

A terme, l'eau ne devrait contenir ni nitrate, ni sulfate, ni calcaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de Bouffémont au SIAEP, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette adhésion auprès de Monsieur le Président du SIAEP et l'intégration dans l'étude de faisabilité effectuée par la DDAF du périmètre de Bouffémont.

Point n° 7 : Délégation de Services Publics (DSP eau)

Monsieur BESNIER indique que le contrat de délégation de services publics avec la Générale des Eaux concernant la distribution d'eau potable sur la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2005.

Cependant en prévision de l'adhésion de la commune au SIEP de la région de Montsourt, il est envisagé de ne pas reconduire cette DSP d'une durée de 5 ans.

En effet, il paraît inutile de s'engager dans une procédure longue et complexe qu'il faudrait nécessairement interrompre.

Cependant, pour assurer la continuité du service avant l'adhésion effective au SIAEP, Monsieur le Maire indique qu'il convient de proroger par avenant le contrat de DSP d'un an, conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi "Sapin".

Monsieur ROBERT rajoute que s'il est nécessaire de passer par l'adhésion au Syndicat (point 6) pour maintenir la qualité de l'eau, il maintient toujours sa préférence pour que la distribution de l'eau soit du ressort du service public et non d'une entreprise privée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un avenant à la DSP à compter du 1^{er} janvier 2006.

Point n°8 : Communication du rapport annuel de la Compagnie Générale des Eaux

Monsieur BESNIER donne connaissance du rapport annuel d'activité 2004 du service d'eau potable, en application de la loi n° 96.101 du 2 février 1995 et du décret 95.635 du 6 mai 1995 et conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROBERT, qui a pris connaissance du rapport antérieurement, indique que les conclusions vont dans le sens de l'étude réalisée sur le captage d'eau sur Bouffémont. Le captage se tarit et il est urgent de trouver d'autres solutions.

Par ailleurs, le rapport précise qu'il existe encore des conduites en plomb sur la commune. Monsieur ROBERT demande ce qu'il en est, tout en s'étonnant que la plupart des études du rapport ont été menées sur des voies privées.

Monsieur MAZEL répond qu'un accord cadre entre le concessionnaire et l'entreprise chargée de l'entretien des canalisations prévoit le changement systématique des conduites en plomb dès l'ouverture d'une tranchée. En tout état de cause, il est prévu la disparition complète du plomb sur Bouffémont fin 2007.

Par ailleurs, Monsieur ROBERT remarque au moins une erreur sur le plan annexé au rapport. En effet, les vestiaires du stade ne seraient pas alimentés, alors qu'une fuite perdure depuis plusieurs semaines et provoque un gaspillage anormal.

Monsieur le Maire précise que les plans seront bientôt à jour grâce au nouveau matériel (Autocad), dont s'est dotée la commune.

Concernant la fuite, il est intervenu personnellement auprès des services de la C.C.O.P.F. pour que les réparations soient rapidement effectuées.

Point n° 9 : Rapport d'étude hydraulique du captage de Bouffémont

Monsieur BESNIER donne connaissance du rapport du captage de Bouffémont relatif à l'étude hydrogéologique préalable à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable du bassin versant du Petit Rosne, en date du 26 mai 2005, adressé par le Conseil Général.

Point n° 10 : Ventilation des centimes syndicaux budget 2005 eaux pluviales

Monsieur BESNIER indique que par lettre en date du 20 avril 2005, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) informe du montant de la participation communale pour l'année 2005 qui s'élève à 147.736 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement :	80 168 €
Investissement :	67.568 €

Monsieur GRANDJEAN précise que cela représente + de 42,5% d'augmentation et que celle -ci peut refléter en partie du moins l'imputation en année pleine de l'annuité de l'emprunt relatif au solde de l'opération des Maréchaux et demandera une justification écrite au Syndicat.

Toutefois, cette augmentation importante fait dire à Monsieur GRANDJEAN la pertinence qu'il y a, pour les élus du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration des Syndicats, à suivre et surveiller les budgets de ces syndicats pour éviter ou anticiper les éventuels dérapages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la participation demandée.

Point n° 11 - Travaux de mise en conformité électrique dans les écoles - demande de subvention

Madame FOURIER indique que cette année encore la commune est éligible pour percevoir des subventions dans le cadre de travaux de « restructuration /extension de classes » et du « fonds scolaire ».

Les travaux pouvant être subventionnés sont :

- 1°- Mise aux normes techniques des écoles.
- 2°- Travaux de réparation, d'entretien des bâtiments scolaires existant.

Deux opérations sont proposées au titre de l'année 2005 :

- Mise en conformité électrique Groupes scolaire du TU et des Hauts champs (Taux 35% du coût HT des travaux soit 11 849 €).
- Dépose et pose de faux plafonds Groupes scolaires du TU, des Hauts champs et du village (Taux 35% du coût HT des travaux soit 22 702 €).

Monsieur MAZEL précise qu'il convient de profiter des travaux de câblage pour changer les faux plafonds nécessairement déposés, ceci d'autant qu'ils sont subventionnés à même hauteur.

Monsieur VIALAS s'étonne pour sa part de voir encore des travaux de conformité électrique dans les écoles.

Madame FOURIER précise que les mises aux normes concernent différents éléments du réseau (une année les armoires électriques, une autre les câblages, etc ...) et que compte tenu de l'importance des travaux à réaliser et des montants, ils sont étalés sur plusieurs budgets.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux sont programmés et réalisés suite aux visites puis aux recommandations successives des commissions de sécurité.

Il précise, en outre, que ces travaux seront réalisés cet été, ils ont fait l'objet d'une dérogation pour être commencés avant la notification de la subvention.

Monsieur ROBERT rappelle que l'audit réalisé en début de mandat ne comprenait pas l'ensemble des mises en conformité électrique.

Monsieur MAZEL confirme cependant que le programme engagé concerne l'ensemble des mises aux normes des bâtiments communaux, leur mise en conformité complète sera achevée en 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général une subvention départementale pour l'ensemble de ces travaux de mise en conformité dans les écoles.

Point n° 12 : Acquisition de deux parcelles de terrain rue François Mitterrand

Monsieur MAZEL indique qu'afin de permettre la réalisation d'aménagements futurs et considérant l'accord des propriétaires en date du 24 mars 2005, la Municipalité a décidé d'acquérir deux parcelles de terrain, situées rue François Mitterrand, au lieu dit Le Tumultu.

Il s'agit de la parcelle AI 38 d'une superficie de 946 m² et de la parcelle cadastrée AI 41 d'une superficie de 2.298 m².

Considérant l'estimation présentée par les Services Fiscaux en date du 18 février 2005, à savoir :

La parcelle AI 38 pour un montant de 18€ le m² soit 17.028 €
La parcelle AI 41 pour un montant de 3€ le m² soit 6 894 €

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21.11 fonction 410 du budget.

Monsieur MAZEL indique que la transaction fait l'objet d'un accord amiable entre les parties sans faire appel à une procédure particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'acquisition de ces deux parcelles AI 38 et AI 41 aux prix estimés par le Service des Domaines
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de parcelles AI 38 et AI 41.

Point n° 13 : Décision modificative n° 1 :

Monsieur GRANDJEAN précise que pour financer l'acquisition des parcelles vue au point 12, il y a lieu de prévoir une décision modificative :

RECETTES		DEPENSES	
Chapitre 01 - article 27.638	23 922 €	Article 21.11 fonction 410 Opération 432	23.922 €
TOTAL	23 922 €	TOTAL	23 922 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 au budget 2005.

Point n° 14 : Rapport d'utilisation au titre de l'année 2004 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-De-France

Monsieur BESNIER indique que par lettre en date du 24 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article L 2531.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de présenter un rapport sur l'utilisation des Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France dont les crédits versés à la Commune pour l'année 2004 s'élèvent à 288 528 €.

Madame GAUTIER demande que plusieurs formulations se rapportant à des travaux sur le cimetière soient revues ou supprimées pour introduire davantage d'objectivité quant aux réalisations réellement entreprises.

Il est entendu que le rapport sera annoté dans ce sens car les travaux cités, s'ils sont projetés, ne sont pas totalement exécutés.

Madame GODARD, concernant le chapitre sur les logements sociaux, aurait souhaité qu'il soit fait mention de l'action visant à faire reconnaître par le Département l'existence et le fonctionnement de la commission d'impayés.

Monsieur le Maire lui rappelle que cette commission fait déjà l'objet d'un accord avec l'organisme bailleur.

Madame GODARD, concernant la navette municipale, demande ce qu'il en est de l'étude réalisée avec le Centre Médical Jacques Arnaud.

Monsieur le Maire explique que le C. M. J. A. participe financièrement au fonctionnement du service "Navette", mais que pour équilibrer et optimiser la gestion, il y a nécessité d'alléger le nombre de rotations, notamment en supprimant celles dont la fréquentation passagers est très faible.

Il donne connaissance des nouveaux horaires. Il ajoute que le service prend en charge en plus le transport le jeudi après-midi des personnes âgées de la résidence des Myosotis pour leurs courses.

Dans le même esprit, il peut être envisagé d'acquérir un véhicule spécialement adapté pour les personnes handicapées. C'est l'objet de discussions avec le C. M. J. A. et le groupe HORUS.

Madame BOUCARD ajoute que les résidents de Louis Fièvet auraient besoin d'un tel type de transport sur la commune.

Madame GODARD souhaiterait connaître les suites des études concernant les compteurs d'eau inondés, rue des Tonneliers

Monsieur MAZEL indique que cette étude a recensé un nombre important de compteurs inondés, essentiellement pour deux raisons les fuites et les infiltrations des eaux de pluie.

Pour remédier à ce problème, les coûts sont rédhibitoires. Cependant, un projet de remplacement de la totalité des compteurs est avancé. Le programme et les échéances seront présentés par le concessionnaire début 2006.

Pour sa part, Monsieur ROBERT exprime son étonnement sur le paragraphe se rapportant à la prévention et à la sécurité; Il considère que l'accent est mis essentiellement sur les actions répressives et sécuritaires. Selon lui, la prévention est quasi absente.

Monsieur le Maire lui répond que le travail réalisé dans le cadre du C. L. S. et que la signature du C. I. L. S. P. D. s'attachent à définir des actions de prévention. Les fiches actions attachées montrent l'importance des projets structurés sur ce point.

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes et MM. VIALAS - GODARD - GUERRIER ROBERT et NEVEU) approuve ce rapport au titre de l'année 2004.

Point n° 15 : Création d'un établissement public foncier régional

Suite à la présentation d'une motion lors du Conseil Municipal du 29 mars 2005, concernant le soutien à la Région pour la création d'un établissement public foncier régional, Monsieur le Maire expose l'évolution de la situation sur ce point.

Conscient de la nécessité d'accompagner la politique du logement, le Conseil Général du Val d'Oise souhaite que la compétence demeure à l'Etat et que les Départements comme le Val d'Oise (plus important que certaines régions françaises) se dotent d'outils de maîtrise du foncier, considérant que la politique de proximité doit prévaloir sur le sujet.

En outre, il existe, depuis 1962, l'A.F.T.R.P. (Agence Foncière Territoriale de la Région Parisienne), qui est un E.P.I.C. qui s'occupe des acquisitions foncières qu'il conviendrait de réactiver. Aussi, Monsieur le Maire propose de se ranger à la proposition du Conseil Général, plutôt que soutenir la création d'une structure régionale supplémentaire. Il précise, dans ce sens, qu'il est préférable de favoriser les partenariats : à la Région les orientations en matière d'aménagement, au Département les financements, tout en sachant que la commune doit rester maître de son aménagement.

Monsieur ROBERT soutient que la proposition provient d'un choix uniquement politique. En effet, spécificité française, la Région Ile-de-France est la plus importante de France et présente la particularité d'un tissu urbain continu. Il est donc incongru de comparer l'Ile-de-France à un autre territoire en terme d'aménagement. A titre d'exemple, il cite l'aménagement urbain unique et continu de l'Est du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis ou la politique des Transports, compétence totalement transférée à la Région.

Il persiste à dire que la création d'un Etablissement Public Foncier Régional est indépendant des choix politiques, qu'il serait créé pour mobiliser les moyens financiers pour maîtriser l'aménagement urbain et éviter la spéculation foncière et non pas pour déterminer les choix d'aménagement qui doivent rester au niveau des collectivités locales.

Monsieur le Maire répond qu'avec cet établissement la Région concentrerait à la fois les orientations avec la maîtrise du schéma directeur et les moyens de la mise en œuvre avec les financements, ceci très loin des réalités et besoins des communes. De plus, les élus départementaux sont plus présents et plus réactifs sur les dossiers de la commune.

Monsieur ROBERT s'inscrit en faux contre cette conception. Il considère, à l'inverse, que le schéma directeur et la mise en œuvre des orientations par la Région n'empêche en rien les communes de monter des dossiers d'aménagement sur leur territoire. Il cite l'exemple du dossier des 10 arpents, piloté par la commune indépendamment des choix du schéma directeur.

Il poursuit en indiquant que la décision du Département s'inscrit dans les désaccords politiques de l'Etat et du Département, à l'encontre de la Région. Dans ce sens, il considère que le Département s'invente une politique de proximité pour justifier son choix.

Monsieur MAZEL s'interroge si la commune a intérêt à confier cette compétence à la Région, il se méfie de ce qui est "trop grand" par rapport aux besoins de la commune, notamment en terme de choix d'urbanisation et d'équipement et d'utilisation de l'enveloppe financière pour le foncier.

A la clôture des échanges, Monsieur le Maire soumet au Conseil le rejet de la motion de soutien au projet de la Région par un vote favorable pour la proposition formulée par le Conseil Général.

Pour la création d'un établissement foncier par la Région : 4 voix pour (MM. Mmes et MM. GODARD, GUERRIER, ROBERT, NEVEU), 3 abstentions (Mme BOUCARD - MAZEL - VIALAS) et 18 voix contre (Mmes et MM. BESNIER avec pouvoir de M. TALON - FOURIER avec pouvoir de M. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET avec pouvoir de M. COIGNET- RIDOLCE - GRANDJEAN - GAUTIER - DUBOIS - FRANCE - KRUIK - S. JOUVENCEAU avec pouvoir de M. JOUVENCEAU - V. BRIFFAUX avec pouvoir de M. BRIFFAUX - V. BESNIER).

Pour la création d'un établissement foncier par le Département : 18 voix pour, 3 abstentions (Mme BOUCARD MAZEL - VIALAS) et 4 voix pour (MM. Mmes et MM. GODARD, GUERRIER, ROBERT, NEVEU).

Point n° 16 : Centre social - Présentation du projet « animation collective familles »

Monsieur BESNIER présente le projet « d'animation collective familles » pour la période de septembre 2005 à septembre 2007 dont l'objectif est de soutenir la fonction parentale, d'améliorer la vie quotidienne des familles et de favoriser la participation et les initiatives des familles dans l'approche collective.

L'ensemble des actions développées a pour finalité de renforcer le lien social, de favoriser la cohésion sociale, les solidarités de voisinage et de faciliter les relations entre générations.

Toutes ces actions familles sont coordonnées par l'animatrice nommée depuis 2003. Sa mission est de mettre en synergie les interventions directes conduites auprès des familles qu'elles soient individuelles ou collectives, mais également, d'aller « au devant » des familles qui fréquentent peu ou pas le centre social.

Madame GODARD souhaiterait que soit annexé au rapport présenté un organigramme de l'équipe du Centre Social qui préciserait les missions de chacun. Elle souhaiterait, également, en accord avec M. ROBERT, que des éléments chiffrés sur les fréquentations sur l'activité, notamment l'atelier des Petits Lutins, soient également portés à la connaissance du Conseil Municipal.

Il est répondu favorablement à ces vœux.

Monsieur VIALAS demande si le séjour de juillet est maintenu. Il lui est précisé que cette action est annulée.

Monsieur le Maire complète l'information au Conseil Municipal en indiquant que le rapport fait ressortir le besoin d'activités à caractère social, grandissant sur le quartier du Village qui est moins investi que le quartier des Haut Champs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet « d'animation collective familles » proposé par le centre social et qui sera présenté à la Caisse d'Allocations Familiales

Point n°17 : Maison de la Petite Enfance - Approbation du projet d'établissement, du règlement de l'accueil familial et du règlement de la halte garderie

Madame BOUCARD présente le projet d'établissement; le règlement de l'accueil familial et le règlement de la halte-garderie.

La Maison de la Petite Enfance regroupe dans sa structure multi accueil différents modes de garde.

Deux structures communales : l'accueil familial et la halte garderie

Une structure associative : le relais des assistantes maternelles dépendant de l'association « la Nouvelle Etoile ».

Après étude avec le Conseil Général, la Maison de la Petite Enfance a élaboré des documents obligatoires pour toute structure d'accueil de la petite enfance, à savoir :

- le projet d'établissement
- le règlement de l'accueil familial en remplacement du livret d'accueil du 22 novembre 1993
- le règlement de la halte garderie, établi sous la forme d'un arrêté municipal, en remplacement de celui du 22 janvier 2003

Ces règlements ont dû être modifiés suite à la mise en place de la P. S. U. et au nouveau fonctionnement de la halte garderie.

En premier lieu, Madame GODARD souhaite que dans l'introduction du projet d'établissement, il ne soit pas fait référence aux seules Assistantes Maternelles "indépendantes", mais à l'ensemble. Le mot "indépendantes" sera rayé.

Madame BOUCARD précise que suite à une décision récente de la CAF, l'obligation faite aux structures d'accueil de fournir les couches aux familles sera retirée du dispositif PSU. Les sommes allouées à cette dépense seront affectées à d'autres dépenses pour le secteur Petite Enfance.

Monsieur GRANDJEAN souhaite toutefois qu'un bilan entre dépenses et recettes réelles soit élaboré au bout d'un an de dispositif.

Monsieur ROBERT demande si cette décision de la CAF entraînera une révision des tarifs pour les familles.

Madame BOUCARD indique que cela n'est pas envisagé et informe le Conseil que la Halte Garderie reprendra ses activités en septembre et fermera en août.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces documents qui seront transmis au Conseil Général, affichés dans la structure et mis à la disposition des parents

Point n°18 : Rétrocession d'une concession au cimetière

Monsieur BESNIER indique que le concessionnaire de la sépulture n° 499 au cimetière de Bouffémont souhaite rétrocéder sa concession à la Commune.

Cette sépulture a été acquise en 1999 pour une durée de 50 ans au prix de 501,56€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession ainsi que la réversion de la somme de 441,37€ calculée au prorata du temps d'utilisation de la rétrocession.

Cette dépense sera imputée au budget 2005 en charges exceptionnelles.

Point n°19 : Permanence Emploi - Bilan de fonctionnement 2004

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de fonctionnement de la Permanence Emploi pour l'année 2004. Ce bilan sera ensuite adressé à l'Agence Nationale Pour l'Emploi

Monsieur VIALAS s'inquiète de la hausse constante à Bouffémont, comme ailleurs, des chômeurs de longue durée. Il demande en outre comment l'atelier informatique de la Permanence Emploi est dorénavant animé.

Monsieur le Maire indique que cet atelier est animé par la responsable de la Permanence Emploi, assistée de bénévoles.

Monsieur VIALAS remarque que les fréquentations de la M.L.A.I.O. et des permanences à la Permanence Emploi chutent. Il constate une dérive du service depuis le départ de Montmorency vers Deuil et le changement de P.A.I.O. en M.L.A.I.O.

Monsieur le Maire confirme les inquiétudes et indique qu'une étude d'un service de proximité au sein de la C.C.O.P.F., probablement sur Domont, est à l'étude. En effet, une plus grande régularité et fréquence du service est nécessaire pour un suivi et un accompagnement plus efficace.

Sur ces questions, la qualité, le niveau de l'accueil des demandeurs d'emploi, ainsi que la proximité sont essentielles. Il n'en veut que pour preuve le remboursement des frais de transports aux jeunes qu'après le 4^{ème} rendez-vous, c'est dissuasif.

Monsieur le Maire, dans le même ordre d'idée, rapporte l'inquiétude du groupe de cohérence concernant le transfert prochain de l'A.N.P.E. vers Sarcelles, voire Garges, ainsi que de la transformation des accueils sectoriels en accueil par catégorie professionnelle.

Ce constat est d'autant problématique, qu'en parallèle, une augmentation du taux des chômeurs de longue durée relativise le meilleur résultat enregistré sur le chômage des jeunes. De l'éloignement par rapport à l'emploi résultent ces constats.

Monsieur MAZEL souhaite savoir si les particuliers peuvent avoir recours aux services de Tremplin (Association intermédiaire).

Le Conseil est informé que via le chèque emploi service, pour des prestations relevant de la vie quotidienne, cette possibilité est largement ouverte aux particuliers.

Monsieur ROBERT, pour sa part, souhaite connaître le type de formation délivré à l'animatrice de la Permanence Emploi pour l'atelier informatique.

Il est répondu qu'il s'agit d'une formation à l'accompagnement pour réaliser C. V., lettres, consultation Internet, mais pas une formation informatique proprement dite, ce n'est pas le but de l'atelier.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de fonctionnement 2004 de la Permanence Emploi qui sera adressé à l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Point n° 20 : Questions diverses

- Résultat jury d'assises : Monsieur le Maire donne connaissance des Bouffémontois retenus pour être sur la liste des jurés d'assises.

Madame WEBER Evelyne

Mademoiselle SCHOUTEETEN Murielle

Monsieur SYLVAIN Yannick

Madame DELORS Michèle

Madame LACASA Michèle

Mademoiselle HENOUX Marie Christine

Monsieur BANNAFOUX Jules

Madame ABIVEN Anne-Elisabeth

Monsieur MENDES Ruy

Mademoiselle LIGNEL Nathalie

Mademoiselle LAMBOURDE Claudia

Mademoiselle BRULE Agnès

- Gaz De France : Le Conseil Municipal est informé qu'une pré étude d'implantation de compteurs à gaz sur les Breguet par G. D. F. est en cours. Une communication hâtive et mal ciblée peut laisser croire que l'implantation est prochaine. Il n'en est rien. Ce n'est qu'une étude de faisabilité.
- CCOPF : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude de transfert de l'instruction des permis de construire vers la C.C.O.P.F. est lancée dans le but de se substituer aux services de la D. D. E. manquant dorénavant de réactivité sur la question.

Monsieur ROBERT, concernant la CCOPF, s'inquiète de la capacité de ses services techniques à intervenir rapidement ou à faire intervenir les concessionnaires dans des délais raisonnables sur les équipements transférés en cas d'urgence (cf. fuite d'eau aux vestiaires du stade). Il propose que la CCOPF se dote d'une équipe de maintenance pour les interventions rapides.

-SOBEFA :

- Monsieur MAZEL informe le Conseil Municipal qu'une pré étude (faisabilité) va être lancée pour la construction de 40 logements aidés dans la zone NA. Il s'agirait, en cas de réalisation, de permettre l'hébergement de personnes à mobilité réduite dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Paralysés de France et du Centre Médical Jacques Arnaud. Ce serait une réalisation Ville/SOBEFA.
- BOUYGUES : Début de la commercialisation des terrains et des maisons
- HORUS : Accord de l'ensemble des autorités - Lancement du permis de construire

-Affaire BRUNEAU : Réunion avec les différents partenaires. Arrivés à un consensus avec accord pour scolarisation du fils aîné au T. U. et le petit reste à l'Ecole du Village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER